

Image not found or type unknown



Saisie sur salaire par le trésor public local

Par **MATI**, le **09/08/2009** à **12:01**

Le trésor public local peut-il saisir sur salaire directement sans passer par une procédure judiciaire , pour prélever (des frais de participation concernant un placement abusif d'enfant) sur le salaire d'un fonctionnaire ? n'a-t-il pas besoin d'un titre exécutoire?.